

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2011

*Le 5 Mai 2011 : convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 10 Mai 2011 à 20 h 30.*

*L'an deux mil onze, le 10 Mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAGAIN, Maire.*

---

☞ ***Etaient présents*** : Daniel LAGAIN, Maire, Catherine CORDIER, Murielle DUMARGNE, Anne FATOUX, Françoise PARANT, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Wily DUBOS, Didier DUMARGNE, Hubert FOURNET, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON, Timothée STROEBEL.

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance : *Catherine CORDIER*

---

Monsieur LAGAIN ouvre la séance. Il demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Avril 2011. Aucune correction ou modification n'étant demandée, le Procès Verbal est signé à l'unanimité par tous les membres.

### ☞ **ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire propose une modification à apporter à l'Ordre du Jour, en l'expliquant. Cette modification est relative aux prestations facultatives par le Centre de Gestion en soutien du partenariat CDG/CDC du 31 Mars 2009.

Avant d'ouvrir officiellement la séance du Conseil Municipal, et pour faire suite aux témoignages de satisfaction exprimés par des habitants de Villers Allerand pour la journée du Dimanche 8 Mai, Monsieur LAGAIN souhaite présenter, au nom du Conseil, toutes les félicitations aux acteurs, qui ont permis tant la réussite de la commémoration du 8 Mai que celle du concert à l'église Sainte Agathe. A ce titre, *Madame Anne FATOUX* et *Monsieur Jean-Marie CHAPPELLET* sont remerciés pour l'exposition qu'ils ont organisée après la célébration, *Wily DUBOS* et *Françoise PARANT* pour le concert qui a réuni plus de 150 personnes à l'église. Un grand merci pour la Commune.

Dans le même esprit, Monsieur LAGAIN remercie Mesdames *DUMARGNE*, *FLOCH* et *CORDIER* pour la qualité du bulletin d'informations qui lui aussi a fait l'objet de marques de satisfaction d'habitants ; Pour sa clarté, sa transparence et informations utiles.

Il précisait, comme il l'avait exprimé par écrit aux conseillers qu'il nous appartenait par ces actions de maintenir cette dynamique.

## **DELIBERATIONS :**

### **19/2011 : Election du premier Adjoint :**

Monsieur Dominique PATTEIRON, premier Adjoint, a souhaité démissionner de son poste, son activité professionnelle étant très importante et ne lui laissant pas le temps qu'il souhaiterait pour ses obligations de premier Adjoint. Monsieur PATTEIRON, tenant à rester dans l'équipe municipale, sera donc conseiller. La Préfecture de la Marne a bien enregistré sa démission et un courrier lui a été adressé pour validation. Le conseil peut donc procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Monsieur le Maire effectue, comme il se doit, un tour de table, et demande aux membres du Conseil si quelqu'un souhaite se présenter au poste de premier Adjoint. Ce poste demandant beaucoup de disponibilité, la candidature de *Monsieur Bernard JACQUINET* est proposée, sans autre candidature :

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

**Blanc: 3      Pour : 12**

***Monsieur Bernard JACQUINET est élu 1<sup>er</sup> adjoint à la majorité***

### **20/2011 – Délégation du Maire à intenter des actions en justice au nom de la Commune :**

Monsieur LAGAIN nous informe que la Mairie vient de recevoir ce jour un courrier du Greffe du Tribunal Administratif l'assignation de recours de la Société SF PROM au sujet de l'arrêté de refus de modificatif concernant la division parcellaire du lotissement.

Messieurs LAGAIN et JACQUINET ont rencontré la semaine dernière le CABINET en charge de la défense. Une copie de l'assignation du Greffe du Tribunal Administratif a été envoyée ce jour à ce cabinet. Il est précisé, que dans le cadre juridique, le Maire doit disposer de la délégation du Conseil Municipal pour défendre la Commune.

M. D. Lagain précise que pour toute procédure il doit être validé en Conseil Municipal le rôle du Maire que si dans ce cas il s'agit de défense en cas de recours par la commune celui-ci doit faire également l'objet de délibération .

Donc il est soumis au vote que le Maire D.Lagain est pouvoir de défense pour les recours à l'encontre de la commune.

Il est donc procédé au vote à mains levées.

**Contre :0                      absence :1                      Pour : 14**  
**Accepté à la majorité**

**21/2011 : Facture pour frais de dossiers d'urbanisme demandés par les notaires et avocats :**

Monsieur LAGAIN remet un document aux membres du Conseil. Il s'avère que nous sommes de plus en plus sollicités et assaillis par les notaires, avocats et cabinets, de demande de dossiers d'urbanisme.

Après renseignements pris, le Trésor nous a informé que nous étions en droit de facturer ces prestations,

Le coût de ces prestations a donc été évalué. Après discussion, il est proposé la facturation suivante : 1 € par feuille avec un minimum de 15 € hors frais d'envoi.

D'autre part, Monsieur LAGAIN demande aux membres l'autorisation à Madame Annie-Claude BOUVIER, Secrétaire de Mairie, de signer la feuille de prestation de demande de documents d'urbanisme.

Il est donc procédé au vote à mains levées.

**Contre : 0    Absentions : 3    Pour : 12**  
**Accepté à la majorité.**

**22/2011 : Avenant de convention CDG/CDC :**

Monsieur LAGAIN propose de reconduire l'avenant de la convention du Centre de Gestion en soutien du partenariat du CDG/CDC du 31 Mars 2009, avenant signé par l'ancienne Municipalité. Cette convention est destinée principalement à la gestion du Personnel Communal.

Il est donc procédé au vote à mains levées.

**Contre : 0    Absentions : 0    Pour : 15**  
**Accepté à l'unanimité**

** SUJETS DIVERS :**

1) **BILAN DES COMMISSIONS :**

- **Cellule de crise :**

Il est présenté l'élaboration du dossier de cellule de crise. Catherine CORDIER demande aux membres du Conseil les remarques quant à ce dossier. Il est prévu d'apporter quelques modifications. Le dossier définitif sera présenté lors d'un prochain Conseil.

- **Urbanisme :**

Monsieur Bernard JACQUINET nous informe que l'ouverture des plis pour le marché de la rue des Fauvettes et du Pré Bonnet aura lieu le Vendredi 13 Mai à 18 h 30. Monsieur Francis MARTIN, membre extérieur, sera présent à cette ouverture de plis

Monsieur LAGAIN souhaite qu'une réunion d'information pour les riverains soit programmée rapidement, et ce afin de leur exposer les travaux qui ont et seront réalisés.

- **Gestion** :

Rien à signaler.

- **Culture** :

Madame Françoise PARANT et Monsieur Wily DUBOS nous donnent des informations sur la manifestation du 5 Juin prochain.

Une réunion est prévue le 11 Mai à 17 h 30 à la Volière avec Monsieur PETITEAUX, Directeur de la Caisse des Ecoles qui nous ouvre à titre gracieux ce bâtiment. Madame PARANT et Monsieur DUBOS lance un appel aux volontaires. Il faudrait environ 20 personnes.

En ce qui concerne la logistique, une réunion devra être programmée.

Pour le concert du 28 Mai prochain, nous ne sommes pas organisateurs. Il faudra néanmoins assurer la logistique pour les véhicules et accueillir les personnes.

- **Patrimoine** :

Monsieur Jean-Marie CHAPPELLET la parole.

La Commission Urbanisme s'est réunie le 21 Avril dernier. Les sujets évoqués se sont portés sur les écoles, l'ancienne Mairie, la crayère, la salle des fêtes, les ateliers municipaux.

En ce qui concerne la crayère, trois solutions sont envisagées : soit la garder, soit la revendre, soit dévier l'eau pour la ramener entre la ferme et le cimetière. Pour cette solution, il faudrait acquérir une terre attenante.

Monsieur Bernard JACQUINET nous informe des démarches entreprises auprès du propriétaire de ce terrain. Aucune réponse ne pourra être donnée avant le mois de Juin.

En ce qui concerne le projet pour la salle des fêtes, celle-ci pourrait être bâtie sur ce terrain. Pour des raisons de mutualisations de commodités des ateliers municipaux pourraient être regroupés sur ce même terrain.

L'ancienne salle des fêtes et les ateliers municipaux pourraient être revendus, ou envisagé de faire un parking à la place de cette salle ?

En ce qui concerne la nouvelle Mairie, celle-ci n'étant pas exploitée en totalité, il pourrait être prévu d'installer l'école maternelle au rez- de-chaussée, et de faire les bureaux de la Municipalité au 1<sup>er</sup> étage.

Pour l'ancienne Mairie, celle-ci pourrait être confiée à un organisme bailleur afin de faire des logements locatifs.

Tout ceci reste des hypothèses de travail que la commission approfondit.

Madame Françoise PARANT intervient et demande s'il serait possible de provoquer une réunion entre tous les membres du Conseil pour parler du Patrimoine de la Commune. D.Lagain répond qu'avec la commission il a clairement été entendu qu'après quelques études complémentaires nécessaires pour cerner plus précisément les hypothèses, ce sujet fera d'une réunion de travail spécifiquement réservé à ce sujet du Conseil Municipal.

**Projet petite enfance :**

Pour le moment ce dossier est en étude. Il n'y a pas assez d'enfants dans la commune.

**Fête Patronale :**

Il est demandé à la Commission Culture de s'en occuper rapidement en considération du fait que nous approchons des périodes de congés..

**Fête de la Musique :**

Pour le moment rien n'est décidé. Françoise Parant au nom de la commission Culture proposera aux deux Associations de Villers Alleraud, de participer à l'organisation de celle-ci, la Commune ne pouvant tout assurer.

**Madame Murielle DUMARGNE** rappelle qu'en ce qui concerne le fleurissement de la Commune, la livraison des fleurs s'effectuera le Mercredi 25 Mai prochain et les plantations auront lieu le Samedi 28 Mai, avec la possibilité de commencer le Vendredi 27 Mai à partir de 17 heures. Toute personne souhaitant participer sera la bienvenue. Madame DUMARGNE propose un barbecue le Samedi midi dans le jardin de la Mairie ou tout autre lieu adéquate.

**Revue de la composition des Commissions :**

Monsieur LAGAIN prend la parole et soumet au Conseil quelques réflexions sur les éventuelles modifications des Commissions. En effet après 9 mois de fonctionnement nous devons faire le bilan. Le bilan est très positif mais le fonctionnement nous encourage à des modifications dans un esprit d'amélioration continue, basée sur nos observations de ce fonctionnement.

Il propose de scinder la Commission Patrimoine en rapprochant tout ce qui est bâti et non bâti à la Commission Urbanisme étant étroitement « liées », et créer une Commission Fêtes et Cérémonies à laquelle serait adjointe Fleurissement ( même équipe) mais avec présidence différente .

Plutôt que de débattre ce soir, Monsieur LAGAIN propose de réfléchir à ces propositions, mûrir la réflexion par d'autres propositions ? et propose que la revue de la composition de ces Commissions soit rediscutée en Septembre prochain.

## **DIVERS :**

\* **Proposition de Marne Paysage Environnement du concours « la course à la fleur ».**

Cette proposition n'est pas retenue.

- **Déviation de Montchenot :**

Monsieur LAGAIN, accompagné de M. Bernard Jacquinet exposent un résumé de la réunion qui s'est tenue le matin même, avec le Conseil Général et Maires des communes concernés sur le sujet de déviation de la RN51. Il remet aux membres du Conseil et aux personnes assistant au Conseil un plan de la future déviation de la RN 51. Le tracé a encore changé, la commune de Sermiers n'étant pas d'accord avec le précédent, en fait avec aucun tracé sur cette commune. D.Lagain expose les arguments développés conjointement avec Champfleury sur le fait que si il y a un réel intérêt public, les nuisances de quelques habitations du Petit Fleury n'étaient pas comparables à celles plus notoires d'une population beaucoup plus importante que représente Champfleury et Montchenot réunis. Il y en a encore pour plusieurs années avant de voir aboutir le projet (environ 10 ans).

### **INTERCOM :**

Monsieur LAGAIN tient à la disposition des membres le dossier pour le projet de regroupement des Communes adressé par la Préfecture aux Mairies. .

***Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 23 h 30***